



Un réseau de veille citoyenne en matière de gouvernance environnementale au Bénin et en Afrique

ONG MEMBRES:

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITES
DES ORGANISATIONS MEMBRES DE COALITION VERTE SUR
« LES ZONES HUMIDES ET LE PROCESSUS DE LA GIRE AU BENIN. »**

1. CONTEXTE

ABDESC

1.1- *Contexte général de Coalition Verte*

AVP-Bénin

BEES

CESABEC

CIPCRE-Bénin

CREDI

DCAM/BETHESDA

Eco-Ecolo

GRABE-Bénin

IDID

JCI Bénin

Nature Tropicale

VADID

La Charte Nationale sur la Gouvernance Environnementale (CNGE), consacrée par le décret n° 2004-273 du 12 mai 2004, définit *la gouvernance environnementale comme étant la recherche permanente de l'organisation institutionnelle pour une gestion environnementale efficace*. Elle est basée sur une responsabilité commune mais différenciée des acteurs impliqués dans cette gestion et repose sur une dynamique constructive entre différents acteurs (Etat, Communes et Société Civile). **La société civile a pour rôle « d'être attentive aux pratiques en matière de gestion de l'environnement et de se constituer en groupe de pression pour influencer sur les décisions et les pratiques portant atteinte à l'environnement. »**

Mais pour le moment il faut reconnaître que, malgré un tel cadre juridique, l'environnement n'est pas encore l'objet de toute l'attention qu'il mérite : (i) la Charte Nationale sur la gouvernance environnementale n'est pas respectée et certains acteurs en ignorent le contenu (les différentes parties ne jouent pas convenablement leurs rôles respectifs ; les principes édictés ne sont pas toujours respectés, etc.) ; (ii) en villes comme en campagnes, des dommages sont causés à l'environnement sous le silence coupable de presque tous les acteurs qui se réclament pourtant des militants écologiques ; (iii) pour d'importants projets de construction, il est difficile de s'avoir si les procédures requises sont régulièrement suivies (étude d'impact environnemental, audience publique, etc.) ; etc.

Prenant conscience de la nécessité impérieuse et l'urgence de rassembler leurs efforts, de se mobiliser et de militer au sein d'un réseau d'ONG spécialisées en matière d'environnement, il a été créé le 7 novembre 2012, un cadre dénommé « **Coalition Verte** », *Un réseau de veille citoyenne en matière de gouvernance environnementale*.

Au sein du Réseau, sont créés des groupes thématiques, portant notamment sur : les déchets solides ménagers ; les sachets plastiques ; la gestion des changements climatiques ; les forêts et ressources naturelles ; l'éducation environnementale et Les zones Humides ; etc. Chaque groupe thématique contribue dans son domaine à la conception et la mise en œuvre de chaque plan de travail annuel de Coalition Verte.

C'est dans ce contexte que, le Groupe Thématique Zones Humides (dont le CIPCRE-Bénin et BEES sont respectivement Chef de file et leader associé), organise la présente formation pour aborder la gestion durable des zones humides d'une part et le processus GIRE au Bénin.

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com

1.2- Contexte spécifique de la GIRE

Suite à l'adoption de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme approche prioritaire de gestion des ressources en eau en 1998 (Déclaration de Kouhounou), le Bénin a engagé et conduit un processus de réforme du secteur de l'eau qui prend en compte les principes de la GIRE depuis près d'une décennie et qui a été marqué, entre autres, par :

- l'adoption de la Politique Nationale de l'Eau ;
- le vote et la promulgation de la loi portant gestion de l'eau et la prise des textes d'application y afférents ;
- l'élaboration du Plan d'action national de GIRE (PANGIRE) ;
- l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Ouémé (SDAGE-Ouémé/Yéwa) et le processus (en cours) pour le plan delta de l'Ouémé ;
- la mise en place du Conseil National de l'Eau et le processus (en cours) de mise en place des organes de bassin ;
- etc.

Dans ce cadre, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), en tant que facilitateur du processus a permis à certains acteurs des ONG qui lui sont affiliées d'acquérir des compétences avérées. Ce qui mérite d'être élargi aux autres membres de Coalition Verte et plus tard d'autres ONG pour espérer plus d'impact.

1.3- Contexte spécifique des zones humides

Du fait de leur productivité, les zones humides sont soumises à de très fortes pressions et dégradations. Or les fonctions des zones humides sont irremplaçables sur tous les plans. Ce qui justifie qu'une Convention internationale y soit consacrée. La **Convention sur les zones humides** est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Généralement connue sous le nom de Convention de Ramsar, elle est entrée en vigueur en 1975 et compte, actuellement, un total de 168 Parties contractantes. Depuis la ratification de cette convention le 24 janvier 2000, le Bénin a réussi à inscrire au total 4 sites dans la liste des zones humides d'importance internationale avec une superficie totale de 1.179.354 hectares.

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) est le Point Focal Ramsar pour le Bénin.

Depuis sa création, Coalition Verte initie d'importantes actions à l'occasion de chaque édition de "Journée Mondiale des Zones Humides" :

- 2013 " les zones humides et la gestion de l'eau ". A cette édition, les activités ont ciblées les autorités communales de l'Ouémé (Site Ramsar 1018) et du Mono (Site Ramsar 1017) avec à la clé le Forum ayant abouti à la signature d'une plate-forme d'engagement (voir en annexe) ;
- 2014 " les zones humides et l'agriculture " où les producteurs ont été formés sur l'agro-écologie.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif poursuivi est de renforcer les capacités des organisations membres de Coalition Verte sur la gestion durable des zones humides et le processus GIRE au Bénin.

De façon spécifique, la formation permettra aux participants d'acquérir des notions essentielles pour qu'à la fin de la formation, ils soient capables de :

- définir une zone humide et être en mesure de la caractériser ;
- définir ce qu'est la GIRE et d'en énumérer les principes ;

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com

- citer les principaux instruments juridiques/institutionnels et outils de planification dont dispose l'Etat béninois en matière de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- énumérer et expliquer les dispositions clés de ces principaux instruments juridiques/institutionnels et outils de planification ;
- exploiter les fondamentaux de la GIRE pour mieux gérer les zones humides, notamment le site Ramsar 1018 qui est partie intégrante du bassin de l'Ouémé.

3. RESULTATS ATTENDUS.

Les résultats suivants sont attendus :

- Au moins vingt (20) cadres des ONG membres et aspirantes de Coalition Verte participent à la formation ;
- 75% des participants réussissent au post-test (basé sur les objectifs d'apprentissage ci-dessus).

4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.

Cette session de formation co-organisée par le CIPCRE-Bénin et BEES-ONG sera animée par des experts de chaque thématique suivant une approche participative. Les participants étant des acteurs des thématiques concernées, la démarche sera beaucoup plus interactive (entre les participants et les facilitateurs). Des modules seront développés comprenant des communications faites à base de supports divers adaptés (graphiques, audiovisuels, ...) puis des échanges débats pour permettre aux uns et aux autres de bien cerner la pertinence des sujets abordés. Au total cinq (5) modules seront animés et renforcés (avant, pendant ou après) par une visite de terrain dans la vallée de l'Ouémé. Les différents modules à développer sont consignés dans le tableau N°1.

Tableau 1 : Indication sur les modules prévus.

<i>N°</i>	<i>Modules</i>	<i>Grandes lignes à aborder</i>	<i>Durée maxi</i>	<i>Structure responsable</i>	<i>Identité du Facilitateur</i>
1	Zones humides au Bénin : état des lieux et importance	<ul style="list-style-type: none"> - Généralités sur les zones humides (définitions, fonctions, importance, etc.) - Situation des zones humides au Bénin - Etc. 	2h	BEES-ONG	A pourvoir par BEES
2	Mise en œuvre de la Convention de Ramsar au Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - la convention de Ramsar (l'essentiel à savoir) - l'état des lieux de chacun des sites Ramsar inscrits par le Bénin ; - les pistes d'action pour que le Bénin joue au mieux sa partition - etc. 	2h	ABE	A pouvoir par l'ABE
3	GIRE : un outil de gestion durable des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Problématiques de la gestion de l'eau - Définition de la GIRE - Les principes de la GIRE 	2h	CIPCRE-Bénin	A préciser par le CIPCRE-Bénin

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com

<i>N°</i>	<i>Modules</i>	<i>Grandes lignes à aborder</i>	<i>Durée maxi</i>	<i>Structure responsable</i>	<i>Identité du Facilitateur</i>
		(concept et applications concrètes dans le contexte béninois) - Etc.			
4	La mise en œuvre de la GIRE au Bénin : Acquis et perspectives	- L'essentiel à savoir sur : <ul style="list-style-type: none"> • la Politique Nationale de l'Eau • la loi portant gestion de l'Eau ; • les textes d'application déjà pris • le Plan d'action national de GIRE (PANGIRE) 	2h	PNE-Bénin	A préciser par le PNE-Bénin
5	Le SDAGE Ouémé/Yéwa et le processus de mise en place des organes de bassin	- Le bassin de l'Ouémé et ses sous-bassins - Les dispositions du SDAGE - Attributions, Composition, Organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Eau - Les organes de bassin et le processus en cours concernant l'Ouémé	2h	DGEau	A préciser par la DGEau

NB : Chaque Facilitateur monte et déroule son module suivant la progression andragogique qu'il juge adaptée à la cible. L'essentiel est d'utiliser les techniques requises en matière de formation des adultes.

5. DATES ET LIEUX

La session de formation aura lieu à Bonou, au Bureau régional du CIPCRE-Bénin pour la vallée de l'Ouémé. Elle se déroulera les Jeudi 23 et Vendredi 24 Octobre 2014.

6. PARTICIPANTS.

Les bénéficiaires de cette session de formation sont les différentes organisations membres du réseau Coalition Verte. Environ vingt (20) personnes sont attendues à ladite formation. Il s'agit des cadres au profil assez diversifié :

- des géographes ;
- des sociologues ;
- des administrateurs de développement de local ;
- des ingénieurs agronomes ; etc.

COALITION VERTE

Enregistrée sous le N° 2012/130/SG/STCCDI/SA du 11/12/2012

01 BP 287 Porto-Novo ; Tel : (+229) 97 16 78 35 / 97 11 64 09 / 95 89 02 56 / 97 19 46 28 ; E-mail : coalitionvertebenin@gmail.com

7. DISPOSITIONS FINANCIERES

Coalition Verte n'ayant pas un financement propre, elle s'appuie sur ses membres et les structures sollicitées. Les ressources se présentent comme suit :

- chaque ONG membre paie 3.000 francs CFA par personne inscrite à la formation et prend en charge les autres frais selon ses pratiques (transport, frais de mission éventuels, etc.). Les frais d'inscription sont destinés à couvrir une partie de la restauration (1 pause-café et un déjeuner par jour pour les 2 jours) ;
- le Chef de file du Groupe thématique et le leader associé (ici CIPCRE-Bénin et BEES) prennent en charge les frais d'organisation (salle de formation, communication, compléments pour la restauration, transport pour la visite de terrain, médiatisation, etc.).
- les structures sollicitées pour animer la formation prennent en charge leurs facilitateurs (transport, honoraires ou frais de mission, etc.).

Akpro-Missérété, le 09 Octobre 2013
Le Chef de File GT/ZH ;

Elidja ZOSSOU.-
DN / CIPCRE-Bénin